

# LE MESSENGER DE TAHITI

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie.

PARAISANT TOUTS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

TAHITI: 25. — N° 37.

## TE VEA NO TAHITI.

Mahana pae 7 huiru 1876.

**PREX DE L'ABONNEMENT** (payable d'avance):  
 Un an... 18 fr.  
 Six mois... 10 fr.  
 Trois mois... 6 fr.  
 Un numéro: 30 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser:  
 Les Annonces... 50 c. la ligne  
 Au-dessous de... 15 c.  
 Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

### SOMMAIRE.

**PARTIE OFFICIELLE.** — Arrêté demandant consentement à l'effet de contracter mariage. — Décision accordant dispense pour cause de parenté à l'effet de contracter mariage. — Actes administratifs.  
**PARTIE NON OFFICIELLE.** — Le 4 juillet. — Ouverture de l'Exposition de Philadelphie. — Bulletin télégraphique. — La suite de la Chambre des députés. — Caucrotisme. — Situation de la caisse agricole. — Etat civil. — Caravelle. — Mouvement commercial. — Mouvements du port. — Annonces — Observations météorologiques.

### PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,  
 Vu la demande formulée par les nommés Tiroi, a Katokian et Marevoietia a Taparu, immigrants, nés aux Iles Arorai, demeurant à Paaa, à l'effet d'être autorisés à contracter mariage;  
 Vu les décrets du 14 juin 1861, 25 novembre 1865 et l'arrêté du 4 avril 1866;

Sur la proposition du Chef du service judiciaire;  
 Le Conseil d'administration entendu.

#### AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. Consentement est donné aux nommés Tiroi a Katokian et Marevoietia a Taparu à l'effet de contracter mariage.

Art. 2. Expédition du présent arrêté sera annexée au registre de l'état civil sur lequel sera inscrit l'acte constatant la célébration du mariage.

Art. 3. Le Chef du service judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Messenger*, inséré au *Bulletin officiel* des Etablissements, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Papeete, le 27 juin 1876.

L. MICHAUX.

Par le Commandant Commissaire de la République :  
 Le Chef du service judiciaire,  
 R. POISS.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,  
 Vu la demande à nous adressée par le sieur Hippolyte Schneider, capitaine de navire, et la demoiselle Ernestine Zinguerlet, sans profession, demeurant tous deux à Papeete, tendant à ce que dispense, pour cause de parenté, leur soit accordée à l'effet de contracter mariage;

Vu l'article 38, § 1<sup>er</sup>, de l'ordonnance du 27 août 1828 et la dépêche ministérielle du 26 juin 1860;

Vu l'article 163 du Code civil, ensemble la circulaire du garde des sceaux du 29 avril 1832;

De l'avis du chef du service judiciaire;

Le Conseil d'administration entendu;

Attendu qu'il y a motifs de dispense;

#### AVONS DÉCIDÉ ET DÉCIDERONS :

Art. 1<sup>er</sup>. Dispense pour cause de parenté est accordée aux nommés Hippolyte Schneider et Ernestine Zinguerlet, à l'effet de contracter mariage.

Art. 2. Le chef du service judiciaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée, publiée, insérée et communiquée partout où besoin sera.

Papeete, le 4 juillet 1876.

L. MICHAUX.

Par le Commandant Commissaire de la République :  
 Le Chef du service judiciaire,  
 R. POISS.

Par décision de M. le Commandant en date du 9 juin 1876, M. Abgrall, magasinier de 3<sup>e</sup> classe des subsistances, a été nommé garde-magasin du service Local en remplacement de M. Meribee, appelé à d'autres fonctions.

### ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

#### Départ du Courrier.

Le brig-golette *Nautilus* est parti hier 6 juillet, à 11 heures du matin, pour San Francisco, avec le courrier mensuel pour l'Europe et l'Amérique.

#### Départ pour les Marqueses.

Le croiseur le *Léon* partira le 10 juillet courant pour Nukuhiva (Marqueses).  
 Le sac aux lettres sera levé le même jour à 10 heures du matin.

#### Enregistrement et Domaines.

Le public est prévenu que le samedi 15 juillet 1876, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, par les soins du receveur des Domaines, à la vente aux enchères publiques, de divers ustensiles et denrées consommables comme impropres ou inutiles au service, tels que : casses en bois et en fer-blanc, pièces d'I, cornues spiritueuses, quarts à saisons, bouteilles vides, sacs divers, quarts à farine, etc., etc.

La vente aura lieu dans la cour du magasin des subsistances, quai du Commerce, et se fera au comptant, avec 7 0/0 en plus pour droits d'enregistrement et frais de vente.

### PARTIE NON OFFICIELLE

Papeete, le 3 juillet 1876.

Le 4 juillet 1876, centième anniversaire de la proclamation de l'indépendance américaine, a eu sa célébration à Papeete. La fanfare locale, qui depuis quelque temps déjà a cessé de jouer ses symphonies sur la place du Gouvernement, s'est réunie pour l'occasion et a fait entendre plusieurs airs patriotiques, à la grande joie surtout de la portion juvénile de la population, qui suivait avec entrain le char contenant les musiciens et pavé du drapeau tricolore et de la bannière étoilée. La fête des Etats-Unis, cette nation composite, est un peu celle de tout le monde. Aussi la démonstration tahitienne avait-elle un caractère tout cosmopolite; les représentants des nationalités les plus diverses s'étaient groupés pour fraterniser en l'honneur d'un événement qui a été pour le genre humain l'aurore d'une ère nouvelle.

#### Ouverture de l'Exposition de Philadelphie.

L'ouverture officielle de l'Exposition internationale de Philadelphie a eu lieu le 10 mai 1876, en présence d'une foule immense qu'on estime à environ 50,000 personnes. La cérémonie a été favorisée par un temps superbe et s'est accomplie avec tout le décorum usité en pareille occasion.

Une estrade avait été érigée au centre du Pavillon avec des sièges destinés aux personnalités de distinction. Vers la droite se trouvait un emplacement réservé au président des Etats-Unis et aux membres du cabinet, ainsi qu'aux sénateurs, représentants et gouverneurs des Etats. Sur la gauche devaient se placer les juges de la Cour Suprême, le corps diplomatique, les commissaires de l'Exposition et tous les hauts fonctionnaires civils et militaires.

Un orchestre de 150 musiciens et un chœur de 1,000 exécutants, sous la direction de Théodore Thomas et Dudley Buck, avaient été disposés en face de l'estrade.

A 10 h. 30 m., l'empereur Don Pedro est entré avec l'impératrice et sa suite et a été conduit à sa place sur l'estrade par le général Hawley, agissant comme maître des cérémonies. L'orchestre a aussitôt entonné l'hymne national du Brésil. L'empereur était en habit noir et portait une seule décoration.  
 A 10 h. 50 m., le président des Etats-Unis, escorté du général Hawley et de son état-major, est venu prendre place sur le devant de l'estrade au milieu d'une explosion de hourras. L'orchestre a joué aussitôt *Hail to the Chief* et pendant ce temps le président échangeait des poignées de main avec l'empereur Don Pedro, l'impératrice et son suite.

Vers 11 heures, aussitôt après l'exécution par l'orchestre de la *Centennial Inauguration March* de Wagner, l'évêque Simpson, agissant comme chapelain, a prononcé une oraison pendant laquelle tout l'auditoire est resté debout et la tête découverte.

Puis le président de la Commission du Centennial Board, l'hon. John Welch, est venu à son tour adresser à l'auditoire quelques paroles au sujet de l'inauguration officielle de l'Exposition internationale.

Enfin, à midi moins cinq minutes, le président Grant s'est levé et a également prononcé, au milieu d'un tonnerre d'applaudissements, le discours suivant :

#### Chers concitoyens,

« Ou a jugé qu'il était convenable à l'occasion du Centenaire de livrer à l'examen de tous, à Philadelphie, les échantillons de nos progrès dans l'Industrie et les beaux-arts, aussi bien que dans l'agriculture et le commerce. C'était d'ailleurs le meilleur moyen de faire apprécier les qualités et les défauts de nos propres produits, et de donner en même temps une preuve de notre ardent désir de cultiver l'amitié de tous les membres de la grande famille des nations.

« Tous les différents peuples du monde civilisé ont été invités à venir à cette Exposition internationale et à envoyer leurs produits pour les comparer avec les nôtres d'une façon loyale et impartiale. Nous avons à les remercier cordialement d'avoir bien voulu répondre à cette amicale invitation.

« La richesse et la variété de ces divers produits seront soumis dès aujourd'hui à votre appréciation par les directeurs de l'Exposition. La vue des spécimens de l'habileté de chaque différent peuple, tout ce que nous pouvons mesurer de vous dans les arts, nous fourniront en même temps l'occasion d'étudier pratiquement les résultats remarquables des progrès de l'industrie.

« Il y a un siècle, notre pays était encore tout nouveau et à peine peuplé; il nous a fallu des dix mille années des efforts, acquiescent l'Union des Etats, construire des villes, établir des voies de communication, des canaux, commencer la fondation des usines, fabriques, etc. Nos Ecoles, nos Instituts, nos Asiles dants pour la plupart de cette époque. Malgré le poids écrasant de ces travaux gigantesques, qu'on ne pouvait retarder, nous sommes arrivés progressivement à produire ce que renferme cette Exposition, qui peut rivaliser avec celles des nations plus anciennes qui nous avaient devancés dans la civilisation.

« Si nous pouvions nous enorgueillir de ce que nous avons fait, nous regretterions cependant de n'avoir pas encore fait davantage. Nous croyons aussi que les résultats obtenus sont aussi importants pour nous même à même de reconnaître et d'apprécier la manière supérieure dont il se trouve.

« Et maintenant, chers concitoyens, j'espère que l'examen attentif de tous

les progrès réalisés dans cette science, tout en vous inspirant un profond respect et le goût perfectionné de nos arts étrangers, et vous adresse personnellement à la vue des progrès que vous avez accomplis vos vœux pour la gloire de ce siècle d'or.

Le président de votre congrès, ainsi que celui de vos dignes collègues, ont voulu assurer le succès de cette Exposition et rendre le plus agréable possible à tous les visiteurs étrangers leur séjour parmi nous. De leur amabilité pour ma part la bienvenue et déclare ouverte à tous, des salons d'Exposition internationale de Philadelphie.

Le discours a été acclamé avec grand enthousiasme, et l'empereur du Brésil, se levant de son siège, s'est joint à la démonstration en agitant son chapeau.

L'inauguration officielle une fois terminée, le président Grant, l'empereur Dom Pedro et l'impératrice, escortés d'une foule de beaux fonctionnaires, ont parcouru les diverses galeries de l'Exposition et visité en détail certains produits qui avaient attiré plus particulièrement leur attention.

Arrivés dans la section des machines, une surprise avait été réservée à ces illustres visiteurs. Le président et l'empereur avaient été invités à tourner le manivelle qui ouvre les soupapes de la vapeur. Des centaines de machines puissantes se mirent à la fois en mouvement, et le bruit assourdissant qui en résulta tout-à-coup jeta l'effroi parmi l'assistance qui ne s'y attendait pas et eu fut vraiment surpris.

Le monstrueux volant, qui ne pèse pas moins de 70 tonnes, commença à se mouvoir avec une rapidité vraiment effrayante. Au milieu de tout ce tapage, le général Hawley lança un formidable hurrah qui fut répété par la multitude. C'était le signal attendu. Toutes les cloches de la ville furent mises en branle, et le canon commença à annoncer aux habitants de Philadelphie que l'Exposition était officiellement et publiquement ouverte.

On estime que dans la soirée 110,000 personnes environ ont visité les galeries de l'Exposition. La ville était illuminée et Philadelphie présentait un aspect de fête nationale. (Courrier de San Francisco.)

**BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE**

(Dépêches extraites de Courrier de San Francisco.)

Londres, 7 mai. — Une rixe sérieuse a eu lieu samedi à Salonique entre-ahmédans musulmans, à cause d'une fille chrétienne qui voulait se faire musulmane. Les Grecs l'ont enlevée de force à ses amis mahométans. Pendant l'énorme, le consul français et le consul allemand ont été assassinés par les Turcs. On craint de nouveaux troubles.

Constantinople, 7 mai. — On dit que les chrétiens qui ont tenté d'arracher du quartier turc la jeune fille qui voulait se convertir à l'islamisme ont été à l'assaut du consul américain. Il s'en est suivi un combat entre les chrétiens et les Turcs. Pendant le combat, les consuls de France et d'Allemagne se réfugièrent dans une mosquée, où ils furent tués par la populace musulmane exaspérée, malgré les efforts des agents du gouvernement pour les protéger. Une frégate est partie aujourd'hui de Constantinople; elle a à bord le nouveau gouverneur de Salonique. Le commissaire français et le second drogman de l'ambassade française et le consul allemand à Constantinople sont aussi à bord de la frégate. L'ordre est donné de punir les coupables, et de donner au clergé une publicité en rapport avec la gravité du crime. Immédiatement ont été les premières nouvelles reçues, un navire de guerre français est parti pour Salonique, afin d'y protéger les résidents français et d'y faire respecter le drapeau français.

Constantinople, 8 mai. — Aussitôt que la nouvelle de l'outrage commis à Salonique est arrivée ici, les ambassadeurs français et allemand ont immédiatement demandé satisfaction au gouvernement ottoman, qui leur a promis de faire droit à cette demande.

Paris, 9 mai. — D'après les détails reçus ici au sujet de l'insulte faite au pavillon français à Salonique, il paraît que le consul des États-Unis avait cherché à protéger la jeune fille grecque qui a été la cause innocente de tout ce trouble et l'avait reconduite à son consul en voiture. La foule excitée avait entouré le consul, et les consuls français et allemand, qui se trouvaient l'un et l'autre avec des frères par alliance avec le consul américain, croyant en danger, étaient venus à son secours. C'est chemin faisant qu'ils ont été attaqués. Le consul italien a informé aussitôt le gouverneur de ce qui se passait, et des troupes furent envoyées pour délivrer le consul américain qui était assésé.

Londres, 9 mai. — Voici la version ottomane contée par le Porte à son ambassadeur à Londres : « La jeune fille convertie au mahoméanisme était arrivée à Salonique par chemin de fer. Les musulmans se mirent aussitôt en devoir de la conduire, selon la coutume, à la résidence du gouverneur général, lorsqu'environ 150 personnes que le consul des États-Unis avait rassemblées se précipitèrent sur la nouvelle convertie, lui arrachèrent son voile et sa mantille et l'emmenèrent de force dans la maison d'un chrétien. Les musulmans irrités se rendirent à la résidence du gouverneur et insistèrent pour que la convertie y fut ramenée. Le gouverneur ayant appris ce même fait, se rendit à la résidence du consul américain, et le consul français et allemand avaient pénétré dans la mosquée qui était alors en construction sur la foule, il y rendit immédiatement pour engager les consuls à se retirer afin de calmer le peuple. Mais tous ces efforts furent inutiles; la populace arracha les barreaux de la grille d'entrée et tomba sur les consuls qui furent tués. Le consul français et le consul allemand gouverneur lui-même qui avait cherché à les protéger de sa propre personne. Les troupes arrivées sur ces entrefaites dispersèrent la foule. L'ordre a été rétabli et les coupables ont été arrêtés. »

Paris, 10 mai. — Une correspondance du *Moniteur universel* rapporte que le gouvernement des agents ont envoyé à leurs représentants à Paris le récit suivant de l'outrage des troubles de Salonique : « Le consul américain se trouvait à la station du chemin de fer, quand son attention fut attirée par les cris d'une jeune fille chrétienne. Elle était entourée d'une foule de musulmans qui voulaient elle aussi sa protection. Le consul crut devoir prendre la nationalité. Les consuls français et allemand ayant été tués, le consul américain fut informé que une chrétienne avait été entraînée de force dans la mosquée, ils se rendirent à l'endroit indiqué, où ils furent ensuite massacrés. »

Constantinople, 10 mai. — Une cinquantaine d'individus qui ont pris part à l'énorme de Salonique ont été arrêtés.

Paris, 7 mai. — Une division de l'escadre de la Méditerranée a reçu l'ordre de se rendre à Salonique.

Rome, 9 mai. — Le ministre de la marine a donné l'ordre à deux navires de guerre italiens de se rendre immédiatement à Salonique.

Londres, 13 mai. — La flotte anglaise de la Méditerranée a reçu l'ordre de se rendre à Smyrne, en prévision de difficultés futures.

Naples, 13 mai. — Deux autres cuirassés italiens, sous les ordres du vice-amiral Viny, sont partis pour Salonique.

Berlin, 15 mai. — Les escadres française et allemande sont arrivées à Salonique.

Constantinople, 18 mai. — Plusieurs nouveaux navires de guerre français et autrichiens sont entrés dans le Bosphore. La Porte a refusé à un navire de guerre grec de passer les Dardanelles, en déclarant que les grands pouvoirs qui ont signé le traité de Paris avaient seule le droit de faire stationner leurs navires de guerre dans les eaux du Bosphore.

Londres, 19 mai. — Les funérailles des consuls assassinés ont eu lieu aujourd'hui à Salonique avec beaucoup d'apparat et de façon à satisfaire les Européens.

Berlin, 20 mai. — La Gazette officielle dit qu'aux obsèques des consuls français et allemand à Salonique, l'escorte d'honneur était composée de marins français et allemands, des autorités civiles et militaires turques, et des officiers et équipages de tous les navires de guerre sur rade.

**La nouvelle salle des séances de la Chambre des députés.**

La description de l'endroit où délibèrent les députés qui vient de donner la France ne saurait manquer d'intéresser le lecteur, qui aime toujours à connaître les petits côtés des grandes choses.

Ce n'était pas un mince problème à résoudre que de trouver dans les bâtiments du palais un espace suffisant pour loger nos représentants. Outre qu'on avait très-peu de temps devant soi, il ne fallait pas songer à altérer l'harmonie de l'ensemble de l'édifice. Ces difficultés ne décourageant pas M. de Lévy, qui, malgré tout, assumait la *Cour Verte*, laquelle mesure 103 mètres de longueur sur 25 de largeur, cette cour, qui date de Louis-Philippe, avait été établie sur l'emplacement de trois autres cours dites de la *Bouche*, de l'*Apostrophe* et du *Degré décroissant*.

Lorsque ces trois cours existèrent elles étaient séparées par deux allées transversales que Louis-Philippe fit abattre. M. de Lévy en a retrouvé les fondations en creusant le sol pour construire les nouvelles.

La Chambre étant édifiée sur l'emplacement de la cour Verte, tous les bâtiments qui entourent cette cour ont été naturellement consacrés à ses divers services.

Le plancher de la salle des séances, surélevé par rapport à la rue, se trouve de plain pied avec la galerie des Statues, laquelle fait ainsi une magnifique salle des pas-perdus. Le grand vestibule à colonnes, dit *salle de Napoléon*, qui forme une entrée naturelle à cette salle des pas-perdus. C'est par là qu'on pourra sortir directement dans la par.

Parallèlement à la galerie des Statues, et ayant vue sur la parterre, à droite et à gauche de la salle Napoléon, se trouvent les salles des campagnes de 1793 à 1810. Elles ont été appropriées pour les bureaux de la présidence et de la questure, les salons de conférence des députés, la buvette et le fumeur.

Quant à l'étage supérieur, qui comprend la *galerie des Batailles* et la *salle des Campagnes* de 1792, on n'y s pas touché, et on l'a laissé au Musée. C'est à son côté une excellente inspiration de l'architecte, car si en mettant la salle des séances au premier, il avait l'avantage de lui donner vue sur la par et d'avoir la galerie des Batailles pour salle des pas perdus, il se trouvait, par contre, en face de cet inconvénient de rompre la rectitude des lignes du palais en consacrant un toit qui se serait élevé au-dessus des terrasses.

C'est par la salle Napoléon que les députés entrent dans la Chambre. Ils passent par la cour et l'escalier des Princes, dont ils traverseront la cage. Deux grandes portes à tambour leur donneront accès dans la salle des séances. Le mur dans lequel elles sont percées est celui auquel sont adossés le bureau du président et la tribune aux harangues.

Pénétrons dans la salle : C'est un parallélogramme, large de 31 mètres, profond de 21 et haut de 17. Les gradins s'étendent en bicyclette, et comprennent 550 sièges, sur l'un desquels je me suis assis, et qui je déclare excellent. Les autres sont garnis en drap rouge, et réunis les uns aux autres par files de six. Entre chaque file on peut facilement circuler.

La décoration générale est peut-être un peu trop sobre. Elle est faite tout entière dans le style Louis XIV. Cette sobriété fait ressortir d'une manière quelque peu choquante le trop grand luxe de dorures qui existe au-dessus de la tribune. Ces dorures servent de cadre au célèbre tableau de David, les *États généraux* en 1790. Comme pendant à ce tableau, deux tapisseries des Gobelins, tirées de la série dite des *Maisons de France*. Elles représentent les châteaux de Versailles et de Versailles, entourés de divers attributs.

Un monumental portique à colonnade, en contre-bas duquel règne une large balustrade en encochenes, occupe les trois mètres côtés de la salle. Ce balcon, ainsi que les entre-colonnes, est garni en tribunes pour les grands corps de l'Etat, la presse et le public.

Les tribunes du président de la République et du président de l'Assemblée sont placées dans les angles opposés aux portes d'entrée. Elles s'ouvrent toutes en arc avec un plein cintre. Le président de l'Assemblée à celle de droite, le président de la République celle de gauche.

La balustrade du balcon est garnie d'un rouge sobre rehaussé d'or. Le même rouge sobre se retrouve sous le sous-bassement du portique de la salle, lequel est en panneaux de bois peint.

Le plafond et la partie supérieure sont décorés en simili marbre polychrome, qui constitue le plus merveilleux des trompe-l'œil. Les colonnes ont une teinte marbronnée et se détachent bien, sans choquer le regard, sur le fond général fourni par le tonter générale du portique inférieur.

Au fond des travées de ce portique sont des médaillons, dont chacun porte le nom de l'une des grandes villes de France. L'enta-

blement et dussent être bordés par une frise, coupée de légères consoles supportant des chapiteaux dorés sur marbre vert. La grande corniche au-dessus des escaliers de bronze, plus grande, et entre ces deux escaliers, les oculus-de-bœuf protégés par des grilles de fer dorés. Toute cette partie de la décoration est beaucoup moins soignée qu'au musée.

La salle d'attente, une immense serrerie placée au centre du plan, son périmètre est bordé de trente-six panneaux de verre inclines entre des consoles comme les rails-leucif de la corniche dont je viens de parler. Derrière ces panneaux sont placés des bacs de gaz dont les lampes à la lumière. L'éclairage total de la salle comprend 3,000 boules, tous dissimulés dans la décoration.

Quant à tout l'heure du tableau de Couder et des tapisseries des Gobelin. Complétons ces renseignements sur la partie artistique. Les angles du plafond richement quatre médaillons représentant la Guerre, la Paix, l'Agriculture et le Commerce. Les quatre sujets sont bien choisis, mais l'exécution n'a paru laisser un peu à désirer. Je dois pourtant constater que M. Mauby, l'auteur de ces peintures, a eu le bon goût de s'inspirer des modèles qu'il a trouvés dans les salles du Musée.

Le nombre des salles réservées pour les bureaux, les commissions, les vestiaires et les autres dépendances est de quarante-cinq. On y arrive par un long corridor, qui lui-même s'ouvre par trois portes sur le pourtour de la salle des séances. Deux escaliers, partant de la salle des Pas-Perdus, montent à ce corridor. Ces mêmes escaliers conduisent aux archives, à la Bibliothèque, installée dans la Salle de 1830, et aux corridors publics des tribunes.

Quant au public, c'est par le porche ouvert sur la rue de la Bibliothèque qu'il aura son entrée. Une salle d'attente, à laquelle mènent deux escaliers, est réservée pour lui. De là il gagnera directement les tribunes. Une idée excellente qu'a eue M. de Joly, cela a été de dissimuler la porte par laquelle les députés auront accès dans la salle. De la sorte, ils pourront échapper aux quéménades avec la plus grande facilité.

C'est dans le « Pavillon de Monsieur » que sont aménagés les appartements du président de l'Assemblée nationale. Les appartements particuliers seront au premier sur la rue; les appartements de réception au rez-de-chaussée, sur la parterre, avec la Salle de Manège pour vestibule d'entrée.

Enfin M. de Joly, pour le cas où les deux Chambres seraient à siéger en assemblée plénière, a laissé mobile la cloison du fond de la nouvelle salle. En la reculant sous le balcon, on obtiendrait 300 nouvelles places environ.

Les travaux ont été commencés le 31 mai 1875 et ont été finis le 15 décembre. Ils ont donc duré juste cinq mois et demi.

Quant au devis total des travaux, il s'élève à un million trois cent mille francs à peu près. (Echange.)

**GASTROLOGIE.**

Dans la séance de l'Académie des sciences du 24 avril dernier, M. Labbé a une lettre intitulée « Gastrologie pratiquée pour extraire un corps étranger de l'estomac. » Il s'agit de l'extraction de la fameuse fourchette qui avait avalée un jeune comarès d'un des maîtres de la nouveauté de Paris, M. Laussure; son rappel le fait. L'homme à la fourchette a défrayé les chroniques des journaux pendant plusieurs semaines. On l'avait dit mort alors qu'il se portait à merveille. C'est le 3 mars 1874 qu'en cherchant à imiter certains bateleurs, un mouvement involontaire l'empêcha de retirer l'insensé qui s'engagea dans le pharynx. M. le docteur Lepère appelé sur-le-champ rattacher un instant la fourchette, mais un mouvement du patient l'obligea à lâcher prise. La fourchette descendit dans l'estomac.

De mars 1875 au mois d'octobre 1875, le jeune Laussure passa par des alternatives diverses. Il ressentit de vives douleurs, puis un mucus se produisit, et ainsi pendant plus de six mois, il put même reprendre ses occupations pendant quelques mois. Cependant, après l'été de 1875, les souffrances devinrent très-vives, surtout après les repas, et le physique et le moral du malade furent gravement atteints. M. Léon Labbé, consulté, fut d'avis de tenter l'extraction. M. Gosselin et Larrey partagèrent son opinion. Le 9 avril dernier, en présence de ces éminents chirurgiens et de MM. les docteurs Lepère et Maurice, le malade fut chloroformisé et l'opération commença.

M. Léon Labbé s'était décidé pour la méthode des caustiques; mais les alibérants ne se produisant pas son gré, il incisa l'ulcération, puis la paroi de l'estomac, après avoir relevé et fixé les bords préalablement. L'indicateur de la main gauche, introduit dans la levée béante, lui permit de sentir la fourchette.

À l'aide d'une sonde, il la fit pénétrer doucement et Suit par l'anneau dehors. On couvrit ensuite l'abdomen d'une couche épaisse de collodion, pour resserrer les tissus, et on admira au patient du champagne glacé. L'enveloppe de collodion bâta la mise en place des tissus. Le rythme respiratoire s'était profondément modifié sous l'influence de cette compression. La fistule se réduisit, et l'on espère qu'elle aura disparu dans quelques semaines. Le malade est aujourd'hui aussi bien que possible; il supporte fort bien des aliments solides.

Cette opération fait le plus grand honneur au jeune chirurgien qui l'a menée à fin avec tant de succès. M. Léon Labbé avait, du reste, préalablement étudié sur le cadavre le tracé le meilleur à adopter pour aller en droite ligne chercher dans l'estomac un corps solide. Il a véritablement formalisé ainsi des règles définitives qui rendent l'opération désormais facile et inoffensive. On pourra maintenant avoir recours couramment à la gastrologie pour introduire directement des aliments dans l'estomac, quand le malade ne pourra les absorber par la bouche.

La méthode ainsi modifiée devient une importante acquisition pour la chirurgie. Quant à la fourchette, elle avait été placée par M. Labbé sous les yeux de l'Académie. Nous avons pu l'examiner à loisir. C'est une simple fourchette en bois normé dans toutes ses parties par l'action sulfureuse des gaz d'économie. L'extrémité des dents engagées dans les tissus montre seule le cuir à nu avec sa couleur jaune. La fourchette est restée dans l'estomac du patient plus de deux ans et un mois. Inutile d'ajouter qu'elle a vivement excité la curiosité de l'assistance.

M. Labbé a été vivement félicité de son succès par plusieurs membres de la section de médecine et de chirurgie. (Journal officiel.)

**Situation de la Caisse agricole au 1<sup>er</sup> juillet 1876.**

	ACTIF.	F.	C.	F.	C.
Colon : en magasin. Actuels.....		5,820	00		
Id. Id. Avances.....		6,447	00		
Avances sur colon égrené.....		8,200	00		
Egrenage du colon.....		609	00		
Chargement du Café.....		5,041	82		
Chargement du Cacao.....		6,782	24		
Chargement du Riz.....		88,877	77		
Prêts simples et avances.....		14,820	75		
Intérêts dus sur ces prêts.....		5,000	00		
Prêts hypothécaires.....		29,270	00		
Intérêts échus sur ces prêts.....		880	10		
Immobilier situé rue de la Cathédrale.....		30,000	00		
Maison et terrain du quai de l'Union.....		41,478	90		
Terres en possession dans les districts.....		29,303	26		
Mobilier, salon l'Inventaire.....		1,300	00		
Avances à régulariser (Pensions et terres).....		853	24		
Déficit sur les avances (à réclamer).....		19,173	59		
Frais généraux (à compenser fin d'année).....		5,888	87		
Emplacement Lot, s/c/c.....		9,200	00		
Caisse.—Argent et bons.....		40,500	37		
<b>Total de l'actif.....</b>		<b>391,543</b>	<b>76</b>	<b>391,543</b>	<b>76</b>
<b>PASSIF</b>					
Dépôts divers.....		77,220	55		
Intérêts échus sur les dépôts.....		793	41		
Bons hypothécaires en circulation.....		85,500	81		
Avances remboursées sur le colon.....		6,084	81		
Complément des avances à payer.....		1,021	76		
Robin. usiné d'égrenage à l'usine, s/c/c.....		2,449	25		
<b>Total du passif.....</b>		<b>177,269</b>	<b>78</b>	<b>177,269</b>	<b>78</b>
<b>Balance en faveur de la Caisse agricole.....</b>		<b>214,273</b>	<b>98</b>		

Certifié conforme aux écritures:

Le Secrétaire trésorier, ANAM RUTZKYTZ.

**ÉTAT CIVIL**

Etat des mouvements survenus dans l'état civil européen pendant les mois de mai et juin 1876.

**NAISSANCES.**

1. M. Georges Sardeilh Temmarini Telesiu Burn, fils de John Burns et de dame Tapia Agathe Tessalit.
2. — Paul-Antoine-Louis-Marie, fils de Louis-Alexis Martin et de dame Elodie Rayff, dite Sepulveda.
3. — Amélie-Louise-Ernestine Gavand, fille de Jean-Eugène Gavand et de dame Louise-Marguerite Jacobelli.
4. — Naldarhi Temmarini Archibona May, fille de John Brandier et de dame Telesiu Schirren.
5. — Gisèle-Agostine-Marie Yehine Pato Lagarde, fille de Étienne-Marie Lagarde et de dame Marie-Louise Cahier.
6. — Albert Bianchini, fils de François Bianchini et de dame Jeanne Moreau.
7. — Alexandre Stergios, fils de Jeanneau Stergios et de dame Adèle Pater.

**MARIAGES.**

(Mari.)

2. M. Cator, William, commis de commerce, âgé de 26 ans.
- Guignot, Jules-François, retraité de 1<sup>re</sup> classe du transport à vapeur le Béna, âgé de 33 ans.
- Anley, Jean-Louis, négociant, âgé de 53 ans.
- Marie Berthelin, en religion sœur Clémentine, âgée de 62 ans.
21. — Anahé Sandford, âgée de 1 an.
23. — Gisèle-Agostine-Marie Yehine Pato Lagarde, âgée de 6 jours.
24. — Lazaron, intellectuel du commerce, âgé de 19 ans.
28. — Vildoum, Casimir, ouvrier, âgé de 29 ans.

**Curatelle aux successions et biens vacants.**

Les créanciers de la succession William Hill sont invités à se présenter au bureau de la Curatelle, sis rue des Deux-Arts, à partir du 17 juillet 1876, à l'effet de toucher un dividende, suivant état de répartition dressé à cet effet, et fournir toutes observations, s'il y a lieu.

**A LOUER**

A partir du 1<sup>er</sup> août 1876, une vaste maison à étage, comprenant magasin et appartements de maître, situés à Papete, au coin des rues de Rivoli et de la rue du Four-à-Chaux, et dépendant de la succession de Bremer. Pour plus amples renseignements et conditions, s'adresser au bureau de la Curatelle, sis rue des Deux-Arts. 3-1

**AVIS.**

Le mardi 10 juillet 1876, à huit heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, dans un magasin sis à Papete, au coin des rues de Rivoli et du Four-à-Chaux, dépendant de la succession du sieur Bremer, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des objets mobiliers et marchandises neutres dépendant de cette succession. La vente se fera au comptant, avec T. p. 0/0 en sus pour frais d'enregistrement et de vente. 2-2

**LA MODE UNIVERSELLE**  
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

<p><b>PREMIÈRE ÉDITION</b></p> <p>Deuxième année — 24 numéros. 2,000 gravures, 200 pages, 400 dessins de modes.</p> <p><b>Prix de l'abonnement pour Tahiti :</b></p> <p>Un an ..... 16 fr. » Six mois ..... 8 fr. 50 Trois mois ..... 4 fr. 50</p>		<p><b>ÉDITION DE LUXE</b></p> <p>Contenant les mêmes éléments que l'ÉDITION PREMIÈRE, plus 36 gravures coloriées.</p> <p><b>Prix de l'abonnement pour Tahiti :</b></p> <p>Un an ..... 28 fr. » Six mois ..... 15 fr. » Trois mois ..... 7 fr. 50</p>
--	---	--

ENVOI DE NUMÉROS-ÉCHÉANCES GRATUITS

On s'abonne chez **J. BAUDRY, éditeur**, 15, rue des Sts-Pères, à Paris

